

p.B.25.61.Eg.3.- GO/rt

Berne, le 18 octobre 1957.

N o t i c e

concernant l'ouverture d'un Bureau de l'organisme égyptien du canal de Suez en Suisse.

Etat de la question

1. En mars 1957, notre Ambassade au Caire nous faisait part du désir des autorités du canal d'ouvrir en Suisse un bureau d'information qui, éventuellement, ferait aussi fonction de centrale d'achat du matériel nécessaire à l'entretien et à l'exploitation du canal et d'office d'encaissement des droits de passage.
2. Un premier examen de la question nous a conduits à communiquer à notre Ambassade, les 22/23 mars, que nous entendions prendre une position négative, avant tout parce que l'encaissement des droits de passage pourrait soulever, dans les conditions qui prévalaient alors, des difficultés d'ordre politique et financier.
3. Il fut convenu par la suite de traiter le cas de façon dilatoire, jusqu'à ce que certains points soient éclaircis (notamment si BRI, auprès de laquelle les Egyptiens voulaient ouvrir un compte, jouissait du statut d'immunité permettant d'éviter une saisie-arrêt).
4. A la mi-mai, le Chef du Département exprima l'avis que l'on pourrait autoriser l'ouverture d'un bureau d'information si les Egyptiens acceptaient de se conformer aux conditions que nous posons en pareil cas (s'abstenir de toute propagande ou activité politique incompatible avec notre statut de neutralité, s'abstenir de toute immixtion dans les affaires intérieures suisses, etc.). Informées par notre Ambassade de ces conditions, les autorités égyptiennes y souscrivirent sur le champ et déclarèrent que leur bureau d'information se bornerait à une activité technique.
5. Pour sa part, la Division du Commerce câbla à notre Ambassade qu'elle était prête à recevoir le Sous-secrétaire d'Etat Younes, apparemment - le télégramme ne dit rien sur ce point - pour discuter les problèmes relatifs à l'achat du matériel et à l'encaissement des droits de passage.
6. Au début d'octobre, l'Ambassade d'Egypte nous avisa de l'arrivée imminente de M. Younes en Suisse et de son intention de discuter de l'ouverture du bureau dont il s'agit à Zurich. Le voyage de M. Younes fut pourtant renvoyé à la dernière minute.



- 2 -

7. Hier, 17 octobre, M. Müller, du Ministère public de la Confédération, nous a déclaré que les locaux nécessaires à ce bureau d'information avaient été loués à Zurich et que des pourparlers avaient d'ores et déjà été entamés avec les PTT pour la pose de 6 lignes de raccordement devant permettre l'installation d'une quarantaine d'appareils téléphoniques. Il aurait même entendu dire qu'une partie de ces locaux devraient abriter un consulat d'Egypte à Zurich.

---

Les autorités égyptiennes montrent une hâte quelque peu intempestive, certains points restant à régler avec la Division du Commerce. De plus, il ne serait peut-être pas inutile, le moment venu, d'avoir par écrit les assurances réclamées de l'Organisme du canal de Suez et le Conseil d'Etat de Zurich, qui ne l'est pas encore, devrait être informé de notre décision et des réserves apportées. C'est ainsi que nous avons procédé avec Genève pour le centre d'information de la Ligue arabe.

M. Bühler, de la Division du Commerce, est d'avis que, pour le moment, nous pouvons nous abstenir de toute initiative, qu'il incombe aux Egyptiens de faire le prochain pas.

*Strombach*